

PROCES-VERBAL :

ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU 27 NOVEMBRE 2025 à 18H30
Salle de l'Envol

En présence de treize bourgeois et trois non-bourgeoise, le président Thurre ouvre cette assemblée légalement convoquée.

Après les salutations d'usage, il rappelle l'ordre du jour en précisant que les documents nécessaires à la tenue de cette assemblée étaient à disposition des bourgeois depuis vingt jours à l'exception du procès-verbal de la dernière assemblée dont la lecture va être faite.

1. Protocole de la dernière assemblée bourgeoisiale

- Lecture et approbation

Le secrétaire procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 10 juin 2025.

Celui-ci est approuvé à douze voix pour et une abstention.

2. Valorisation de la parcelle n° 4063 « Rideau d'abri »

Le conseiller communal Damien Luisier, président de la commission bourgeoisiale, indique à l'assemblée la volonté de valoriser les biens bourgeoisiaux, notamment la partie en zone d'activité de la parcelle n° 4063.

Il est répondu à l'assemblée que cette parcelle est équipée et que des oppositions au projet d'antenne Swisscom sont en cours de traitement dans les instances cantonales.

Sur la base du rapport présenté à l'assemblée, le conseil bourgeoisial propose la création d'un droit distinct et permanent sur cette parcelle et de l'offrir en location.

- Décision

L'assemblée bourgeoisiale décide l'unanimité, de valoriser la parcelle n° 4063 et mettant au concours et en négociant un droit distinct et permanent.

3. Dépense non obligatoire supérieure à 5 % des recettes brutes

Le président Thurre informe l'assemblée que la compétence du conseil municipal pour engager des dépenses non obligatoires est de 5 % des dernières recettes brutes. Pour notre bourgeoisie ce montant se monte à Fr. 990.-.

L'assemblée est d'avis que le projet initial à Fr. 460'000.- était surfait et propose que la bourgeoisie s'approche de la commune pour une participation financière à ces travaux.

Le président demande l'accord de l'assemblée bourgeoisial d'investir Fr. 10'000.- dans une étude de redimensionnement de l'aménagement de la Place des Marbriers.

- Décision

L'assemblée bourgeoisiale décide, à douze voix pour et une abstention, d'autoriser le conseil bourgeoisial à effectuer cette dépense non obligatoire.

2. Budget 2026 de la bourgeoisie

- Lecture et commentaires

Le président Thurre commente le budget 2026 de la bourgeoisie qui est mis à disposition des bourgeois.

Ce budget présente une perte d'exercice de Fr. 43'495.-.

- Adoption

L'assemblée bourgeoise adopte le budget 2026 à l'unanimité.

3. Planification financière

- Lecture

La planification 2026-2029, disponible dans le fascicule mis à disposition, est portée à la connaissance des bourgeois.

4. Divers

La parole n'étant pas demandée, le président Thurre clos cette assemblée avec les remerciements d'usage.

Il est 19h10.

BOURGEOISIE

Le Président
Charles-Henri Thurre

Le Secrétaire
Boris Clerc